

Le 31 MARS 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT RUE DE GUINGAMP  
DU 22 AU 24 AVRIL 2026, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue de Guingamp, dans le cadre de la création d'un branchement au réseau GRDF, au droit du n° 20.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera régulée par panneaux B15/C18 rue de Guingamp du 22 au 24 avril 2026, en fonction des besoins du chantier.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

**ARTICLE 3 :** La circulation des piétons sera renvoyée sur le trottoir opposé.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise LAGADEC TP de Plouédern (29) qui réalise ces travaux pour le compte de GRDF est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen
- L'entreprise LAGADEC.

Le Maire



Hervé  
Gildas